

**Le paiement par internet est disponible pour le SERVICE DE GARDE au Centre de services scolaire des Samares.**

Nous vous invitons fortement d'effectuer vos paiements des frais de garde par internet auprès des institutions financières suivantes :

Desjardins	Banque Nationale	Banque Scotia	Banque de Montréal
CIBC	RBC Banque Royale	Banque TD	Banque Laurentienne
HSBC	Tangerine		

**Voici les étapes :**

- ⇒ Avoir en main votre état de compte : le numéro de référence Internet sera nécessaire
- ⇒ Ouvrez une session de service bancaire en ligne avec votre institution bancaire
- ⇒ Trouvez le fournisseur « *Centre de services scolaire des Samares – Service de garde* » **ou** « *CSS des Samares – Service de garde* ». Et entrez les **20 caractères alphanumériques** du numéro de référence commençant par les lettres **SG**. Sans espace et sans tiret.
- ⇒ Assurez-vous de ne pas confondre avec la « taxe scolaire » ou la « surveillance -Dîneurs » (DN) ou « école facture élève » (EF) pour le secondaire.

**Numéro de référence Internet :**

Chaque élève peut avoir 2 numéros de référence Internet différents sur leur état de compte soit un pour le père et un pour la mère.

**Exemple :**

The screenshot shows a web interface for a parent's account. At the top, it displays the student's name, date, and document number. Below, there are two separate boxes, each labeled 'Parent(s)'. Each box contains a 'Numéro de référence pour paiement électronique' (Electronic payment reference number) starting with 'SG'. Red arrows point to these numbers. The interface also shows contact information like home and work phone numbers.

Il est important d'effectuer le paiement avec le bon numéro de référence, car celui-ci est associé à un **seul élève et un seul payeur**.

- **Le numéro de référence est utilisé pour l'émission des relevés fiscaux.** Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement car aucune correction ne pourra être effectuée lors de l'émission des relevés fiscaux.
- À noter que si vous êtes en garde partagée, chaque parent recevra son état de compte avec son numéro de référence pour le paiement.
- Si votre enfant change de service de garde durant l'année ou l'année suivante, il est important de modifier votre numéro de référence par le **nouveau numéro de référence** de l'état de compte du **nouveau service de garde**.
- De plus, *si vous avez 2-3 enfants et plus*, chaque parent aura des numéros de référence distincts. Afin de faciliter et limiter vos transactions bancaires, nous *recommandons* qu'un payeur utilise toujours un seul et même numéro de référence pour l'ensemble de ses paiements (*idéalement, utiliser le numéro de référence du plus jeune enfant de la famille*). Ainsi, le paiement s'appliquera sur le total des états de compte de la famille.

**Voilà! Vous pouvez donc, dès maintenant, effectuer votre paiement en tout temps, dans le confort de votre salon! Plus simple, plus rapide et plus vert!**